

A L'ASSO DE L'INFO

Des actualités utiles à la vie associative dans le Cantal



1

Retrouvez dans cette édition

- Les Campagnes 2019 du FDVA
- Le lancement du Compte d'Engagement Citoyen
- Le paysage acteurs de l'accompagnement dans le Cantal
- Le Corps Européen de Solidarité
- Brèves

Tous les trois mois

- des Actus, des Infos, des Conseils •

Ce document est réalisé par le service "Jeunesse, Sports et Vie Associative" de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal

Campagne 2019 du FDVA

De nouveaux financements sont disponibles pour les associations



FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Le Fonds de Développement de la Vie Associative se décline en deux axes distincts

Le FDVA "Fonctionnement & Innovations"

Toutes les associations sont éligibles (sport compris)

Visant prioritairement les associations ayant moins de 2 salariés à temps complet (ou de 2 équivalents temps plein) et peu subventionnées par ailleurs, ce fonds peut soutenir deux types de demandes :

- un financement peut être apporté au titre du fonctionnement global de votre association (soutien du projet associatif)
- un financement peut être apporté au titre de la mise en place de projets innovants (soutien à un projet spécifique)

Pour plus d'information, retrouvez tous les documents dont la note d'orientation sur le site suivant :

<http://www.cantal.gouv.fr>

Le FDVA "Formations des bénévoles"

Toutes les associations sont éligibles, à l'exception des associations sportives

Ce volet du FDVA a pour objet d'attribuer un concours financier aux associations qui mettent en oeuvre des actions de formations pour leurs bénévoles élus ou responsables d'activités.

Ces formations peuvent être tournées vers le projet associatif (formation lié à votre objet associatif) ou être techniques (communication, comptabilité, etc.)

Pour plus d'information, retrouvez tous les documents dont la note d'orientation sur le site suivant :

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr>

ATTENTION

Dépôt des dossiers exclusivement par le téléservice "Le Compte Asso"



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

Le service "Jeunesse, Sports et Vie Associative" de la DDCSPP a réalisé **un ensemble d'outils** vous permettant de vous accompagner dans votre démarche :

- un test d'auto-diagnostic d'éligibilité
- un guide papier "Le Compte Asso"
- Une Foire aux Questions

**La campagne
est ouverte du
1er février 2019
au 31 mars
2019**



PADLET FDVA
"Fonctionnement & Innovation
2019"

Lancement du Compte d'Engagement Citoyen

"Déclarez vos heures de bénévolats et bénéficiez d'heures de formation"



Institué par la loi du 8 août 2016 dite « Loi travail », le compte d'engagement citoyen (CEC) est un nouveau dispositif de l'Etat destiné à reconnaître et valoriser l'engagement bénévole de responsables associatifs très investis. Il permet, sous réserve de conditions d'éligibilité, de bénéficier de droits à formation supplémentaires crédités sur le compte personnel de formation.

Qui est concerné ?

Ce dispositif ne s'adresse qu'à certains bénévoles associatifs : des conditions de mission et de durée sont exigées.

Sont éligibles les bénévoles membres de l'instance de direction d'une association (conseil d'administration, bureau, etc.) ainsi que les bénévoles qui encadrent d'autres bénévoles

Ils doivent avoir consacré à leur bénévolat au moins 200 heures dans l'année, dont au moins 100 heures dans la même association.

Par ailleurs, ces heures de bénévolat doivent avoir été effectuées dans une association déclarée depuis au moins trois ans, intervenant dans un des champs suivants : philanthropique, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Comment en bénéficier ?

Chaque bénévole s'estimant éligible peut déclarer ses heures via "Mon Compte Bénévole". Il est possible de déclarer ses activités bénévoles associatives éligibles jusqu'au 28 février 2019 et les faire valider jusqu'au 19 mars 2019.

Pour que les déclarations des bénévoles soient transmises à l'administration, les déclarations doivent au préalable être attestées par un membre de l'association. Pour ce faire, il est indispensable que chaque association désigne en son sein un « valideur CEC ». Celui-ci doit s'inscrire sur "Le Compte Asso". Il recevra par mail les déclarations des bénévoles de son association et devra en attester l'exactitude.

Le Compte Bénévole

Le site officiel du bénévole associatif

Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association

[En savoir plus](#)

Les acteurs de l'accompagnement dans le Cantal

"Trouver un interlocuteur pour répondre à vos questions, vous aider dans vos projets, vous orienter"



Le **Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA)** est le référent des associations dans le département. Il anime le développement de la vie associative dans le département et coordonne les services déconcentrés de l'Etat dans le département afin d'assurer une meilleure information des associations.

Il est l'interlocuteur des responsables associatifs et des services de l'Etat au niveau départemental.

Julien VALY - Service "Jeunesse, Sports et Vie Associative" de la Direction
Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations (DDCSPP) du Cantal
1, Rue de l'Olmet - Entrée B - 15000 AURILLAC
04.63.27.32.43 / 06.07.17.20.77
ddcspp-jsva-vie-associative@cantal.gouv.fr



Le **Centre de Ressources et d'Informations pour les Bénévoles (CRIB)** est l'interlocuteur ressource des acteurs associatifs au niveau départemental. Labellisé par l'Etat, le CRIB propose des informations et une assistance technique dans les domaines de la gestion, de l'organisation, et de la pérennisation de votre projet associatif.

Le CRIB propose également de nombreuses formations à l'année sur des thématiques diverses (comptabilité, bénévolat, fonctionnement, communication, etc.)

CRIB - Centre Social ALC - 68 bd Louis Dauzier 15000 AURILLAC
04.71.62.70.07 / crib.15@yahoo.com
Lundi-mercredi 9h-12h / mardi-jeudi 14h - 18h



Les **Points d'Appui à la Vie Associative (PAVA)** sont des lieux ressources au plus près du terrain. Toute personne porteuse d'un projet collectif, toute association peut trouver une aide, un soutien et un accompagnement pour la mise en œuvre de ce projet.

Chaque PAVA est en capacité de délivrer un premier niveau d'information, et de vous orienter vers un interlocuteur spécialisé au besoin.

OMJS de St Flour - 10
Avenue de Besserette
- 15100 Saint-Flour
04.71.60.16.00
contact@omjs.fr

FAL du Cantal - Centre
Laique Antonin Lac -
Rue du 139ème RI -
15000 AURILLAC
04.71.48.95.56
www.15.assoligie.org

Centre Socioculturel "A la croisée
des autres" - 4, Ave de la
République - 15130 YTRAC
04.71.46.83.00
www.centresocioculturelytrac.fr

CDOS du Cantal -
Maison des Sports - 130
Ave du Général Leclerc
- 15000 AURILLAC
04.71.64.46.52
cdos.cantal@wanadoo.fr

Le Corps Européen de Solidarité

"Des fonds en soutien à des projets locaux, portés par des jeunes, au service des territoires"



Le Corps Européen de Solidarité comporte plusieurs dimensions, dont les "projets de solidarité".

Un projet de solidarité est une activité de solidarité nationale (locale / régionale) conçue, organisée et réalisée par des jeunes pendant une période de 2 à 12 mois.

Il permet à un groupe de 5 jeunes minimum de se rendre utile en prenant la responsabilité d'un projet et en s'engageant pour apporter des changements positifs dans leur communauté locale.

Le projet devra aborder un thème clairement identifié que les jeunes souhaitent explorer ensemble et qui devra se décliner par des activités concrètes dans lesquelles tous les jeunes seront impliqués

Les jeunes prendront des initiatives pour répondre à des besoins de leur communauté locale mais aussi à des besoins au niveau régional ou national. Le projet devra avoir des impacts locaux, particulièrement dans les communautés rurales isolées ou marginalisées, en impliquant différents acteurs et en développant de nouveaux partenariats.

Le projet devra également montrer une plus-value européenne en abordant une ou plusieurs thématiques prioritaires. Ces priorités européennes seront promues à travers la dissémination des résultats du projet.

Comment le mettre en œuvre ?

Les jeunes peuvent s'inscrire sur le portail du Corps Européen de Solidarités (il n'y a pas de limite de nombre). L'un des jeunes prends la responsabilité de représentant légal du groupe pour déposer la demande

Une association (ou organisme public) dépose le dossier au nom des jeunes (dans ce cas, le rôle de cet organisme est de soutenir le groupe de jeunes dans les tâches administratives et financières du projet)

Le portail de création de Compte



[En savoir plus](#)

Brèves

"Des actus, en bref"

Site Ressource

Toutes les informations actualisées

Retrouvez toutes les informations sur tous les dispositifs sur le site www.cantal.gouv.fr
> Politiques Publiques > Jeunesse, Sports et Vie Associative



En savoir plus

Répertoire des Associations

Un court questionnaire à remplir

Afin de nous permettre de réactualiser notre répertoire des associations du département, nous vous remercions de prendre 1 minute pour remplir ce questionnaire



En savoir plus

Plateforme Sport-Santé

Lancement du DAPAP 15

Retrouvez les structures ressources du territoire, les dispositifs d'accompagnement, l'annuaire des lieux de pratiques, et plus encore



En savoir plus

Appel à Projets

Action Culturelle et Langue Française

La DRAC lance un appel à projets national autour d'activités liées à l'apprentissage du français pour les allophones



En savoir plus

Plateforme de Formation

Des formations associatives en ligne, gratuites

Découvrez une plateforme de formations gratuites mise en place par la Maison des Associations d'Amiens Métropole



En savoir plus

Le Greffe des Associations est votre interlocuteur pour toutes vos déclarations : création, dissolution, changement de statuts, renouvellement des dirigeants

Pensez à mettre à jour régulièrement vos informations

☎ 04 71 68 06 06

✉ beatrice.chambon@cantal.gouv.fr

📍 Sous-Préfecture de Mauriac
Rue Guillaume Duprat - 15200 MAURIAC

Vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, envoyez un mél à "ddcspp-jsva-vie-associative@cantal.gouv.fr"